

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_46

~~~~~

**SEANCE DU 17 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 17 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 13  
Date de convocation : 10 juillet 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS EXCUSES :** *DORIGO Rebecca, CIER Gael (pouvoir à LUCAS Lydie)*

**ABSENT :** *FAVRE-VICTOIRE Jean-François*

Madame LUCAS Lydie a été élue secrétaire.

|                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS – FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DES ROUTES</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur le Maire de BONNEVAUX a sollicité la commune pour le fauchage des accotements des voies communales, notre commune étant équipée du matériel nécessaire (tracteur et épareuse), et l'entreprise devant s'en charger n'étant pas en mesure de donner un délai précis.

Il précise qu'il peut apparaître opportun de mutualiser entre collectivités l'utilisation de ce type de matériel, notre commune n'utilisant l'épareuse que deux à trois fois par an.

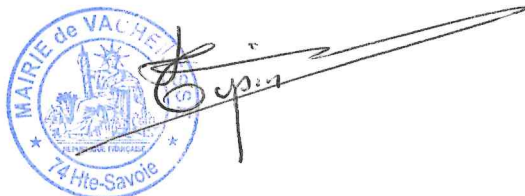
Vu l'article L.5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition à la commune de BONNEVAUX, pour la saison estivale 2026, du matériel communal dans le cadre du fauchage des accotements de ses routes
- **FIXE** le tarif horaire à **80 €** comprenant la mise à disposition du matériel (tracteur et épareuse) et d'un agent communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment une convention de mise à disposition de moyens

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de VACHET' in the '74 Hte-Savoie' department. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE de VACHET' and '74 Hte-Savoie'. Overlaid on the stamp is a black ink signature that appears to read 'Tupin-Bron'.

La secrétaire de séance,  
Lydie LUCAS

The image shows a blue ink signature, which appears to be 'Lydie Lucas', written in a cursive style.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*